

A la une

En phase de concertation, à l'instruction ou bien contestés en justice, les projets sont nombreux

Une quinzaine de projets dans le Gâtinais

De nombreux projets sont en cours à travers tout le territoire du Gâtinais, dans le loiret comme en Seine-et-Marne. L'éclairé vous propose un petit tour d'horizon sur la situation.

► En plus du projet de Varennes-Changy, à quelques kilomètres de celui-ci, se trouve le projet porté par Total Energies Vertes à Courtenay, qui concerne cinq éoliennes de 163 m de haut, dont une à Montcresson. Un parc qui a suscité lui aussi de vives oppositions. Initié en 2017, le projet était très avancé jusqu'à ce que le conseil municipal s'y oppose en 2022 et que l'année n'émette un avis défavorable. Arrivera-t-il à son terme, rien n'est moins sûr.

Des décisions préfectorales instruites par les cours d'appel

Un projet de parc éolien est en cours à Fréville. Il concerne trois éoliennes de 180 m de haut (6 MW). Porté par Elicio depuis deux ans, le dossier est en phase d'instruction.

À Barville et Egry, après une première annulation, le projet d'un parc de quatre éoliennes, porté par la société Abowind est revenu entre les mains des élus en 2024. Il est aujourd'hui en phase de concertation.

À Beaune-la-Rolande, le projet porté par la SICAP a été remanié et ramené de 5 à 3 éoliennes de 165 m de haut (3 MW) par la préfecture. Le dossier est aujourd'hui entre les mains de la cour d'appel de Versailles.

Toujours à Beaune, c'est un autre projet porté par Total Energies qui a lui été rejeté par la Préfecture. Le dossier est lui aussi instruit par la cour d'appel, car Total souhaite faire annuler le refus.

À Aussy, c'est encore la SICAP qui souhaite implanter six éoliennes de 165 m de haut (3 MW). Sur la même commune d'Aussy, la société Innergex espère de son côté installer 7 éoliennes de 100 m de haut (5 MW) à deux pas de l'ancien marais. Pour ces deux projets, les associations ont perdu en cour d'appel de Versailles, mais l'État a accepté le pourvoi en cassation.

À Sceaux-du-Gâtinais, la société Elicio vient de jeter l'éponge sur le projet d'implantation de 5 éoliennes de 180 m de haut chacune (6 MW).

À Beaumont-du-Gâtinais, le parc éolien comprenant 5 éoliennes de 180 m de haut (4,7 MW) est finalement entré en production depuis 2021.

Ces dernières viennent s'ajouter aux 12 mâts qui ont été plantés à Caronville, Sceaux et Mondreville qui produisent depuis 2015.

À Arville où six éoliennes (2 MW) fonctionnent depuis 2017, la décision a été prise en 2021 de rajouter trois autres mâts de 130 m de haut. Toutefois, celles-ci n'ont pas encore été installées car le promoteur a demandé de les élever à 160 m de haut. La préfecture a donné son accord, mais



Les projets restent très nombreux au nord et à l'ouest de l'agglomération, mais aussi dans le Loiriot.

15 éoliennes, fait l'objet de trois décisions distinctes, car le projet a été scindé en trois parties géographiques.

Tout d'abord Nord 1 : face à la rivière du Fusain, les 7 éoliennes prévues de 200 m de haut (5,5 MW) ont été refusées par la préfecture en novembre 2023 car elles étaient visibles depuis le site archéologique de Sceaux.

Nord 2 ensuite : les quatre éoliennes de 200 m de haut ont été acceptées par la préfecture, mais cette décision est aujourd'hui exami-

née par la cour d'appel de Versailles.

Le volet sud enfin, situé près de l'A19 : une éolienne a été refusée par la préfecture, mais trois autres ont été validées sur la commune de Gondreville. Elles devaient aboutir car leur implantation n'a pas fait l'objet de recours.

Toujours dans le Ferrière, un parc de cinq éoliennes à Préfontaines et Narçay, le long de l'A77 (210 m de haut), projet porté par Elicio et Total Energies a été dévolué il y a cinq mois de ça. Le dossier est au stade

de la concertation.

À Griselles où le maire, Claude Mader-Ciel et son conseil municipal font de la résistance face à de multiples dossiers, le projet de trois éoliennes porté par Abo énergies a été relancé. Il passera en phase d'instruction cette année.

Enfin, les sept éoliennes prévues à Lorry (165 m de haut - 3,7 MW) ont finalement été installées et sont en service depuis l'été dernier. La société Volkswind gère leur production.

JEAN-LOUIS MACÉ

Référendum pour ou contre la signature d'un bail autorisant la construction d'une éolienne

Les Varennois ne veulent pas d'éoliennes sur leur territoire communal. Dimanche, les résultats du référendum local organisé par la municipalité étaient sans ambiguïté et s'apparentaient à un véritable plébiscite. Sur les 468 personnes qui se sont déplacées pour voter, 408 ont dit non, 50 ont dit oui, 9 bulletins nuls ont été comptabilisés et un blanc.

► La question : « autorisez-vous le maire à signer devant notaire l'acte authentique du bail emphytéotique avec la société RWE pour l'implantation d'une éolienne sur une parcelle communale pour une durée de 41 ans ? », une majorité a donc dit non.

Sauf que le nombre de vo-



Dimanche, le non l'a emporté très largement lors du dépouillement des votes.

tants pour que le résultat de ce scrutin soit valide, n'a pas été atteint. Sur 1.135 personnes inscrites sur les listes électorales, seules 458 se sont exprimées, soit

l'appel. À l'heure où chacun appelle à plus de démocratie participative, dans un territoire rural qui avait, en son temps, largement participé au mouvement des Gilets jaunes qui réclamait notamment l'instauration du RIC (référendum d'initiative citoyenne), on peine à croire que sur un sujet si clivant que les éoliennes, la mobilisation n'ait pas été plus importante.

Que fera Éveline Couteau ?

Reste qu'après les résultats de dimanche, il sera quand même difficile pour Éveline Couteau, la maire de Varennes, de signer le fameux bail. Le fera-t-elle ? Interrogée sur le sujet, dimanche, à l'issue du scrutin, celle-ci n'a pas souhaité s'exprimer devant la presse, se conten-

tant de promulguer les résultats devant une assistance médiocre.

Ce référendum mettra-t-il un terme aux polémiques et surtout au projet de parc éolien qui porte aujourd'hui sur trois éoliennes, le nombre de mâts ayant été réduit de 4 à 3 en 2021 après qu'un des propriétaires concernés a décidé de réduire de signer le bail à RWE.

Rappelons qu'un arrêté préfectoral tombé en novembre 2023 autorisait la construction du parc en augmentant les mesures de protection des oiseaux et des chiroptères. Mais avec une éolienne en moins si Mme Couteau refusait de signer le bail, le projet serait-il encore rentable pour le promoteur ? Rien n'est moins sûr.

JEAN-LOUIS MACÉ

A la une

Le Schéma de cohérence territoriale air-énergie-climat a été voté en juillet dernier

Le SCOT attaqué par la préfète

En décembre dernier, Sophie Brocas, la préfète du Loiret, a tapé du poing sur la table en décidant de contester l'élaboration du SCOT air-énergie-climat élaboré en 2024 par le PETR (Pôle d'équilibre territorial rural), au motif qu'il ne permettrait plus l'implantation de nouveaux projets éoliens sur le territoire de l'agglomération montargoise et des trois grandes EPCI du Gâtinais que sont la CCBO, la CC4V et la Communauté de communes Cernaux et Fossés en Gâtinais. Saisi, le tribunal administratif devra donc trancher sur un sujet ô combien sensible dans notre territoire.

De quoi faire pester le président du PETR, Frédéric Néraud, qui pensait bien avoir ficelé le dossier en bonne et due forme. « Le motif a eu lieu au dernier moment, après la chute du gouvernement Barnier qui avait annoncé vouloir réduire la volure en matière d'éoliennes. Le gouvernement Bayrou, lui, ne s'est pas encore prononcé, mais il y a une obsession en France à vouloir faire de l'éolien. »

Mais alors qu'y a-t-il donc de si contraignant dans ce fameux SCOT pour que la préfète du Loiret ait décidé de porter l'affaire en justice ?

Pour le savoir il faut remonter à la genèse de son



Les manifestations hostiles aux éoliennes sont courantes dans le Gâtinais. Ici, en juin 2023, à Grisseles, soutenue par le maire, Claude Madec-Clo.

élaboration qui a conduit, en juillet dernier, à son vote à l'unanimité par tous les élus du territoire.

Le choix d'un mix énergétique

« Des le départ, il faut savoir que 95 % des observations faites au moment de l'enquête publique portaient sur le sujet de l'éolien », rappelle Frédéric Néraud qui souligne qu'une première mouture du SCOT avait été élaborée en 2017, mais que celle-ci avait dû être revue pour être incluse

au plan climat énergie élaboré par le gouvernement. Pour faire plus simple, ce nouveau SCOT AEC vise dans un premier temps 33 MW produits à l'horizon 2033, soit 11 nouvelles éoliennes d'une puissance moyenne de 3 MW, puis 63 MW à l'horizon 2050, soit 21 nouvelles machines.

Une première étape de parcours qui devrait rapidement être atteinte avec les quatre éoliennes de Sceaux-du-Gâtinais qui devraient produire 8 MW, laissant ainsi la place à une dernière machine pour remplir le premier objectif fixé à l'horizon 2033. « Il est vrai qu'il y a beaucoup de recours en justice, mais nous devrions atteindre cet objectif sans mal », explique encore Tri-

stant Néraud. Pourquoi un tel choix des élus ? Parce que l'opposition de la population reste très forte », répond encore celui-ci. « Le Gâtinais, ce n'est pas la Beauce. Nous avons de nombreux petits villages, des hameaux, un habitat plus diffus, des fermes gâtinaises. C'est ce que nous avons essayé d'expliquer au moment de l'élaboration du SCOT, mais nous nous sommes heurtés à la Direction départementale du territoire (DDT). Or, notre impératif, c'est la qualité de vie des habitants, mais les services de l'État n'ont

rien fait pour cela sur le « repowering » des anciennes éoliennes qui peuvent être remplacées par des machines plus performantes. » Il y a encore de la marge », souligne-t-il.

Le choix de plafonner le développement de l'éolien

Pour élaborer ce SCOT AEC, et pour faire écho aux remarques de la population consultée lors de l'enquête publique, les élus du PETR ont donc décidé d'un mix énergétique faisant la part belle au photovoltaïque.

« On s'est ainsi défini un objectif compatible avec les objectifs nationaux et on les respecte en pratiquant le mix énergétique tout en plafonnant le développement de l'éolien », insiste Frédéric Néraud.

Pourquoi un tel choix des élus ? Parce que l'opposition de la population reste très forte », répond encore celui-ci. « Le Gâtinais, ce n'est pas la Beauce. Nous avons de nombreux petits villages, des hameaux, un habitat plus diffus, des fermes gâtinaises. C'est ce que nous avons essayé d'expliquer au moment de l'élaboration du SCOT, mais nous nous sommes heurtés à la Direction départementale du territoire (DDT). Or, notre impératif, c'est la qualité de vie des habitants, mais les services de l'État n'ont rien fait pour cela sur le « repowering » des anciennes éoliennes qui peuvent être remplacées par des machines plus performantes. » Il y a encore de la marge », souligne-t-il.

Sur le territoire ferriérois de la CC4V

Le choix du photovoltaïque



De nombreux projets photovoltaïques sont en cours.

ret. Car c'est désormais la commune qui vient à la rencontre des opérateurs du privé. Et le résultat est plutôt étonnant.

Un premier projet de ferme solaire a ainsi été signé en décembre dernier, sur 9 hectares, au lieu-dit La Roderie. Un deuxième est en cours de finalisation sur le site Lafarge qui restitue à la commune des parcelles sur la zone de l'ancienne carrière des Quarante, face à la

gare de Dordives. Un mix de panneaux terrestres et flottants sur une dizaine d'hectares. Un troisième projet de 6 ha est en cours de finalisation sur un autre étang privé, près des carrières Lafarge. Une belle réussite qui inspire d'autres communes. Fontenay souhaite ainsi mettre en route un autre projet de panneaux flottants sur un de ses étangs.

Reste que ce SCOT s'inscrit lui aussi dans une structure plus large du SRADDET (schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'éga-

lité des territoires) de la région Centre-Val de Loire, adopté en décembre 2019.

tant parmi les premiers à avoir élaboré ce volet environnemental, on nous a applaudis lorsqu'on l'a fait et aujourd'hui, on nous le conteste ! Nous pensions être dans les clous du plan climat énergie et aujourd'hui la préfète nous fait comprendre que les objectifs de notre SCOT AEC ne sont pas compatibles avec les objectifs fixés par la DDT, mais nous n'allons pas renoncer comme ça à tout le travail que nous avons mené pendant des mois et que nous avons fait voter à l'unanimité. »

« Pourquoi défigurer des paysages ? »

Résultat, Sophie Brocas, la préfète du Loiret, a décidé de porter l'affaire devant le tribunal administratif. Pas de quoi véritablement inquiéter les élus. « Ça peut prendre beaucoup de temps », rappelle Frédéric Néraud qui se sent soutenu par les maires du Gâtinais. « Nous avons la volonté de dire que le Gâtinais n'est pas adapté à l'éolien », soutient pour sa part Jean Berthaud, maire de Dordives, qui, au nom de la CC4V, a participé de manière active à l'élaboration du SCOT. « Avec cet outil, nous sommes dans les clous du plan énergétique 2050. Pourquoi défigurer des paysages alors que nous pouvons créer des formes photovoltaïques ? »

JEAN-LOUIS MACÉ

Élaboration du SCOT pour réduire la part de l'éolien Un coup d'épée dans l'eau ?



Le mix énergétique voulu par le SRADDET comprend aussi l'énergie éolienne.

lité des territoires) de la région Centre-Val de Loire, adopté en décembre 2019.

Atteindre 984 GW/heure et par an à l'horizon 2050

Et que dit celui-ci dans ses grandes lignes ? « Que le mix énergétique doit permettre à la région d'atteindre 984 GW/heure et par an à l'horizon 2050 », répond Tristan Trébout, directeur du PETR. « Et en ce sens,

nous sommes en tout point cohérents avec cet objectif grâce à l'élaboration de notre SCOT AEC. Non seulement nous répondons aux demandes en matière d'énergies renouvelables avec un développement maîtrisé de l'éolien, mais nous prenons en compte les contraintes territoriales, paysagères et patrimoniales du Gâtinais. »

JEAN-LOUIS MACÉ